



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02983

Numéro SIREN : 303 215 123

Nom ou dénomination : GE HEALTHCARE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2015 sous le numéro de dépôt 11900

GE HEALTHCARE SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3.668.230 euros
Siège Social : 22-24, avenue de l'Europe - 78140 Vélizy Villacoublay
303 215 123 RCS Versailles

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 24 JUIN 2015

EXTRAIT

.../...

CINQUIEME DECISION

Connaissance prise de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Bruno Regnault, de ses fonctions de Président de la Société, l'associé unique décide de ne pas procéder à son renouvellement.

En conséquence, l'associé unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Bruno Regnault, démissionnaire, pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'issue des prises de décisions de l'associé unique qui sera appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Monsieur François Roche
Demeurant : 6 Résidence des Princes - 78590 Noisy Le Roi

Monsieur François Roche assurera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société, la représentera dans ses rapports avec les tiers et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Toutefois, dans ses rapports avec la Société et les associés, le Président disposera des pouvoirs tels que prévus à l'article 12.7 des statuts.

Monsieur François Roche a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président de la Société et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur François Roche ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président mais aura droit au remboursement de ses frais de déplacements et de représentation sur présentation de justificatifs.

L'associé unique précise, par ailleurs, que Monsieur François Roche bénéficie d'un contrat de travail, aux termes duquel il exerce les fonctions de Directeur Commercial.

.../...

François Roche



CERTIFIÉ
CONFORME